

1.3 Industries agroalimentaires

En 2020, les **industries agroalimentaires (IAA)** rassemblent un peu plus de 17 000 entreprises, dont huit sur dix sont des microentreprises ► **figure 1**. Les IAA réalisent une activité de transformation de produits de l'agriculture et de la pêche en aliments et boissons destinés à l'homme et aux animaux. Elles regroupent les secteurs de l'industrie alimentaire, hors **artisanat commercial**, ainsi que les boissons.

Ces entreprises emploient 451 000 salariés en équivalent temps plein (ETP), soit 16 % de l'ensemble de l'**industrie manufacturière**. Entre 1990 et 2020, l'emploi résiste dans les branches des industries alimentaires, boissons et tabac (+5 %), tandis qu'il chute de 35 % dans l'industrie ► **figure 2**.

Le secteur des IAA représente 21 % du chiffre d'affaires et 17 % de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière. Dans son processus de production, l'industrie agroalimentaire mobilise davantage d'intrants que les autres secteurs industriels. Ainsi, le **taux de valeur ajoutée** y est légèrement inférieur : 21 % contre 26 %. Ce taux est plus élevé dans la fabrication de boissons (28 %) et plus faible dans la fabrication d'huile et de graisse (11 %). Depuis 1980, la valeur ajoutée de la branche des industries alimentaires, boissons et tabac augmente de 38 % en euros constants, contre 61 % pour l'ensemble de l'industrie ► **figure 3**. Les replis conjoncturels, lors de la récession de 2008-2009 et plus récemment au moment de la crise sanitaire de 2020, y sont par ailleurs de moindre ampleur que dans l'ensemble de l'industrie.

► Méthode

Dans cette fiche, les données issues des comptes de la Nation retiennent l'approche par branche, tandis que celles issues d'autres sources de données suivent l'approche sectorielle.

► Définitions

Le terme **industries agroalimentaires (IAA)** désigne deux concepts différents selon que l'on parle d'entreprises (approche par secteur) ou d'activité (approche par branche). Le secteur des IAA comprend l'ensemble des entreprises dont l'activité principale, au sens de la **NAF rév. 2**, relève des « Industries alimentaires » et de la « Fabrication de boissons », à l'exclusion de l'artisanat commercial. La branche des IAA recouvre l'ensemble des activités de fabrication de denrées alimentaires, de boissons mais aussi de produits à base de tabac, y compris lorsque ces activités ne sont que des activités secondaires d'une entreprise.

Artisanat commercial, industrie manufacturière, taux de valeur ajoutée, taux d'exportation, productivité apparente du travail, taux d'investissement, grande entreprise, NAF rév. 2 : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

- « L'innovation dans les entreprises agroalimentaires entre 2018 et 2020 », Agreste Chiffres et données n° 13, août 2023.
- « Les industries et le commerce de gros agroalimentaires en 2020 : résultats économiques », Agreste Chiffres et données n° 5, mars 2023.
- Agreste Graph'Agri 2023, janvier 2024.

Les IAA sont moins tournées vers l'extérieur que les autres secteurs industriels : 24 % de leur chiffre d'affaires est réalisé à l'exportation, contre 41 % en moyenne pour l'ensemble de l'industrie manufacturière. Le **taux d'exportation** est élevé dans le travail des grains (46 %) et sensiblement moindre dans les secteurs de produits périssables, tels que la transformation de la viande et du poisson (11 % chacun), ainsi que dans la fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie (14 %).

En moyenne, dans les IAA, chaque salarié génère annuellement 90 000 euros de valeur ajoutée, contre 88 000 euros dans l'ensemble de l'industrie manufacturière. La **productivité apparente du travail** est la plus élevée dans la fabrication de boissons (164 000 euros) et d'aliments pour animaux (113 000 euros), et la plus faible dans la transformation et conservation de la viande (63 000 euros) et du poisson (72 000 euros).

Le **taux d'investissement** des IAA s'élève à 18 %, soit davantage que dans l'ensemble de l'industrie (14 %) ► **figure 4**. Les microentreprises investissent 44 % de leur chiffre d'affaires, contre 15 % pour les **grandes entreprises**.

La concentration de la production est importante dans les IAA. Ainsi, les 22 grandes entreprises, telles que LDC et Lactalis, rassemblent un tiers des effectifs salariés du secteur des IAA, 42 % du chiffre d'affaires et 54 % du chiffre d'affaires à l'export.

De 2018 à 2020, six entreprises des IAA sur dix innoveront, dont un tiers en produits et la moitié en procédés. Les secteurs relevant de la fabrication d'aliments pour animaux et de produits laitiers sont ceux qui innoveront le plus (respectivement 82 % et 75 %). ●

► 1. Chiffres-clés des industries agroalimentaires en 2020

Secteur d'activité	Entreprises ¹	Effectifs salariés en ETP ²	Chiffre d'affaires HT	Valeur ajoutée ³	Taux d'exportation ⁴	Taux de valeur ajoutée ⁵	Productivité apparente du travail par tête
	(en nombre)		(en millions d'euros)		(en %)		(en milliers d'euros)
Industries alimentaires (hac)⁶ et boissons							
Transf. et conserv. viande et prép. viande	1 863	105 555	36 407	6 649	11	18	63
Transf. et conserv. poisson, crust., etc.	353	11 119	4 793	799	11	17	72
Transf. et conserv. de fruits et légumes	1 689	25 416	8 759	2 009	25	23	79
Fab. huile et graisse végétale et animale	257	9 315	9 057	959	31	11	103
Fabrication de produits laitiers	1 292	85 231	42 896	7 346	22	17	86
Travail des grains ; fab. prod. amylacés	393	19 028	11 296	1 778	46	16	94
Fab. prod. boulangerie-pâtis. et pâtes	2 257	48 197	12 162	3 336	14	27	69
Fab. d'autres produits alimentaires	4 482	79 790	31 365	7 641	29	24	96
Fab. d'aliments pour animaux	320	17 023	10 939	1 930	23	18	113
Fabrication de boissons	4 466	50 130	29 293	8 215	31	28	164
Ensemble de l'industrie manufacturière	217 376	2 744 918	937 691	241 792	41	26	88
Industries alimentaires (hac)⁶ et boissons							
Microentreprises (MIC)	14 296	14 164	3 124	878	4	28	62
Petites et moyennes entreprises hors MIC	2 745	87 962	27 126	6 167	13	23	70
Entreprises de taille intermédiaire	309	197 978	83 961	17 818	21	21	90
Grandes entreprises	22	150 698	82 756	15 800	30	19	105

1 Entreprises au sens économique. 2 ETP : équivalent temps plein. 3 Y compris autres produits et autres charges.

4 Chiffre d'affaires à l'exportation / chiffre d'affaires hors taxes.

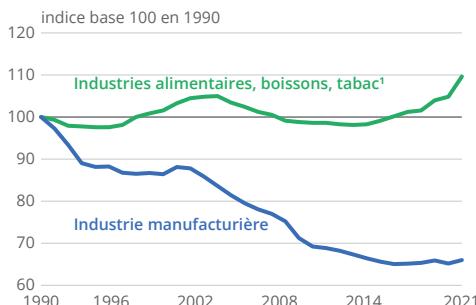
5 Valeur ajoutée y compris autres produits et autres charges / chiffre d'affaires hors taxes. 6 Hac : hors artisanat commercial.

Lecture : En 2020, les industries alimentaires (hors artisanat commercial) et les boissons comptent 17 372 entreprises.

Champ : France, entreprises des industries agroalimentaires, artisanat commercial et tabac exclus.

Source : Insee, Ésane, traitements : SSP.

► 2. Évolution de l'emploi salarié hors intérim des branches agroalimentaire et manufacturière



1 Y compris artisanat commercial. La source ne permet pas de distinguer l'artisanat commercial au sein des industries alimentaires.

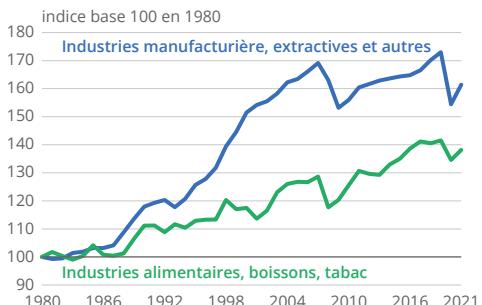
Note : Données provisoires pour 2021.

Lecture : Entre 1990 et 2021, l'emploi salarié a augmenté de 10 % dans les industries alimentaires, boissons, tabac.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

► 3. Évolution de la valeur ajoutée brute des branches agroalimentaire et industrielle



Lecture : Entre 1980 et 2021, la valeur ajoutée générée par la branche des industries alimentaires, boissons et tabac a augmenté de 38 % en euros constants.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

► 4. Taux d'investissement selon la catégorie d'entreprises en 2020

Secteur d'activité	Microentreprises (MIC)	Petites et moyennes entreprises hors MIC	Entreprises de taille intermédiaire	Grandes entreprises	Ensemble
					en %
Industries alimentaires (hac)¹ et boissons					
Industries alimentaires (hac)	44	24	18	15	18
Fabrication de boissons	35	22	18	15	18
Ensemble de l'industrie manufacturière	16	13	15	14	14

1 Hac : hors artisanat commercial.

Lecture : En 2020, le taux d'investissement des microentreprises des industries alimentaires (hors artisanat commercial) et boissons est de 44 %.

Champ : France, entreprises des industries agroalimentaires, artisanat commercial et tabac exclus.

Source : Insee, Ésane, traitements : SSP.